



Heures supplementaire jamais remunere'

Par **ANDREA69C**, le **06/05/2010** à **19:04**

Bonjour,

Je suis Andrea, cuisinier, hier après avoir monté mon dossier de façon privé, Je suis passé devant le Bureaux de Conciliation.

Comme J'étais déjà sure, aucune accord a été trouve, comme ça Ils m'ont repoussé a Février. Il m'ont conseillé de me faire représenté, au moment que mon ancien employeur a déjà envoyé son avocat.

J'ai demandé d'être remboursé par les heures effectué dans le Restaurant au delà des 169H pour les quelle ai été toujours payé.

A confirmation de ma parole, J'ai la témoignage des 4 autres personnes de l'équipe et les horaires affiché sur la port du Restaurant, en plus le fait que le même est toujours ouvert de LU au VE matin et soir et aussi le Samedi soir.

Comme Je dois me comporté et comme Je peux avancé?

Merci beaucoup.